

Paris le 26 juin 2018

APL : Le gouvernement persiste et signe, le rationnement des plus modestes continue !

Jusqu'à présent, tous les ans, les aides au logement étaient revalorisées au 1^{er} octobre, sur la base d'un indice calculé par l'Insee, celui de l'inflation moyenne des douze derniers mois, hors prix du tabac et des loyers.

Aujourd'hui, en décidant que les aides sociales ne seront pas revalorisées en octobre prochain pour suivre l'évolution de l'inflation, le gouvernement vient encore de se distinguer en décidant de ne rien céder au nom de la contrainte budgétaire, aux ménages pauvres, modestes et aux jeunes. Bref, tous ceux qui sont éligibles à l'aide au logement et qui représentent pourtant une part de plus en plus importante de la population. C'est sans doute ce qui inquiète l'équipe gouvernementale...

L'AFOC condamne l'intransigeance d'une mesure budgétaire qui exclut du champ de vision de la politique publique du logement, la précarité, le chômage et la stagnation des salaires qui touchent pourtant une proportion de plus en plus importante de locataires Hlm comme du parc privé.

Cette non-revalorisation des aides au logement relève d'un rationnement « à l'aveugle » qui va toucher le pouvoir d'achat mais qui se présente aussi comme lourde de menaces pour l'avenir des allocataires. Car le véritable enjeu est de déconnecter le calcul des allocations de la réalité économique et d'instituer une aide au forfait au gré de l'élaboration du budget de l'Etat.

Pour l'AFOC, cette non-revalorisation des aides personnelles au logement selon l'indice Insee constitue de fait une atteinte aux droits sociaux et une remise en cause du principe de solidarité. Elle est l'expression d'une orientation libérale et d'un désengagement de l'Etat, dont les plus modestes, les pauvres et les jeunes déjà en première ligne vont faire les frais.

Comme elle l'avait fait l'année dernière suite à la décision du gouvernement de baisser de cinq euros l'APL, l'AFOC rappelle sa totale opposition à cette nouvelle mesure qui rajoute la précarité à la précarité et remet en cause la solidarité dont relève le système des allocations logement et dont la prise en compte de l'inflation pour leur calculer leur montant, constitue l'une des expressions des plus concrètes qui relève de la justice sociale.

Contact : Nathalie HOMAND
Présidente